

APPLICATION INTEGRALE de l'ARRETE PREFECTORAL n° 632 II/2 au
PERSONNEL HIERARCHISE de la COMMUNE de ST-DENIS.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 26 Novembre 1951

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander pour les employés titulaires de la Commune de Saint-Denis l'application intégrale de l'arrêté préfectoral n° 632 II/2 modifiant et complétant les articles 48, 49 et 50 de l'arrêté n° 1822 AG. du 29 Décembre 1944.

*Vu et soumis à l'approbation
de M. le Maire*

M. le Maire le 9 janvier 1952

*P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué*

Signé: Gavarrin

Le Maire Adjoint,

Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
M. le Maire le 11 janvier 1952
P. le Préfet délégué
le Secrétaire Général
Signé: Perouse*